

Ville de Châteauneuf sur Charente
Membres en exercice: 23
Membres présents: 15
Suffrages exprimés: 21

République Française

Délibération N° 2017-86
Conseil Municipal du 5 Juillet 2017

DATE DE CONVOCATION : 29 JUIN 2017

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE- M. CLERC - B. LAFAYE - J.P. SIMON - K. GAI - C. BONNEAU - G. MICHELY - E. GARNIER -- P. ORMECHE - E. RAMBEAU - J.P. ZUCCHI - C. MESLIER - S. LABROUSSE - C. MECHAIN - M.H. AUBINEAU.

CONSEILLERS MUNICIPAUX ABSENTS AYANT DONNÉS POUVOIR : G. MIGNON donne pouvoir à M. CLERC - M. VILLEGER donne pouvoir à JL LEVESQUE - N. ARILLA donne pouvoir à G. MICHELY - P. FRÉON donne pouvoir à B. LAFAYE - C. FULPIN donne pouvoir à C. MESLIER - K. PERROIS donne pouvoir à J.P. ZUCCHI

CONSEILLERS MUNICIPAUX ABSENTS: M.A. CHEVALIER S.- HIBON-MINET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE: C. MECHAIN

OBJET : RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE L'EXERCICE 2016

Vu l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les décrets n° 2007-675 du 2 mai 2007 et n° 2012-97 du 27 janvier 2012 relatifs à la présentation du rapport à l'Assemblée Délibérante,

Considérant la transmission du rapport annuel du délégataire de l'exercice 2016 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif,

Considérant la transmission de la note d'information pour l'année 2016 par l'Agence de l'Eau Adour Garonne,

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, entendu les explications de son Maire, et après en avoir délibéré A 20 VOIX POUR (Monsieur Jean-Paul ZUCCHI, Président de Charente Eaux, ne prenant pas part au vote), décide :

- De prendre acte de ce document et d'approuver son contenu. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Jean-Louis LEVESQUE